



Communauté De Communes Des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 DECEMBRE 2012

DELIBERATION N°31BIS/2012/CCDS MODIFIANT LA
DELIBERATION N° 31/2012/CCDS RELATIVE A LA
MISE A DISPOSITION DES PERSONNELS
COMMUNAUX

L'an deux mille et le vingt-six décembre deux-mille douze à quinze heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des délibérations de la mairie de Kourou, sous la présidence de M. Charles RINGUET, Premier Vice-Président.

Titulaires présents :

Messieurs Charles RINGUET, Robert PUTCHA, William LAZZAROTTO, Adelson MAGLOIRE, René-Serge HORTH, Bruno APOUYOU, Jean-Christian GABRIEL,
Mesdames France CLET-COURAT, Annick LEVEILLE

Titulaires absents excusés :

Messieurs Jean-Claude MADELEINE, Daniel MANGAL,
Madame Karine ZULEMARO (procuration à Monsieur Adelson MAGLOIRE)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°31-2012/CCDS,
Vu la lettre de Monsieur le Préfet du 13 août 2012,
Vu le PV de carence du Conseil Communautaire du 22/12/2012

Entendu le rapport de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté,

Article 1 : DONNE ACTE au Président de son rapport,

Article 2 : DECIDE que la CCDS versera à chaque agent des indemnités au prorata de la quotité de travail. Cette dépense sera imputée au budget de la CCDS.

Article 3 : AUTORISE le Président à signer tous les actes afférents à cette affaire.

Fait et délibéré à Kourou, en séance publique, le 26 décembre 2012
Pour extrait et certifié conforme

Vote :

-Nombre de conseillers en exercice : 20
-Nombre de conseillers présents : 9
-Pour : 10
-Contre :
-Abstention(s):

P°/Le Président, par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président


Charles RINGUET

